

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

17 h 00

**COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mmes PERSEGOL, MARQUES, M. SEGUIN, Adjoint au Maire, M. MORIN, Mmes BRETTEL, POUGET, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, Mme GIRAUDET, M. GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSES : M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. HOURY, Conseiller Spécial, qui donne pouvoir à M. LORGEUX, Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme BRETTEL, Mme CIAPPUCCINI, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. NAUDION, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUENIN, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

ABSENT : M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

M. GUENIN, Conseiller Municipal, arrive en séance à 17 h 30, pendant l'exposé de la question n° 21/04 - 07 : "Service public de l'assainissement - Attribution de la Concession de Service Public sous forme de Délégation de Service Public" et prend part au vote.

M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, quitte la séance à 17 h 50, pendant l'exposé de la question n° 21/04 - 13/C : "Garanties d'emprunts : 3F Centre Val de Loire - Construction de 3 logements à Romorantin-Lanthenay - Bateau Lavoir II" et ne prend pas part au vote.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE - N° 21/04 - 01

En application des articles L.2121-15 et 21 du C.G.C.T., il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame MERCIER Laurence est désignée à l'unanimité Secrétaire de Séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DANS L'ORDRE DE SON ELECTION - N° 21/04 - 02

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, il est procédé à l'installation de M. Jean-Luc MORIN comme Conseiller Municipal, en remplacement de Mme BAUDAT ayant démissionné.

Il est pris acte de l'installation de **Monsieur Jean-Luc MORIN**
en qualité de Conseiller Municipal.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE - N° 21/04 - 03

Consécutivement à la démission de Mme BAUDAT du poste de cinquième Adjointe au Maire, il est proposé de la remplacer et de maintenir à huit, le nombre de postes d'Adjoints.

**Adopté à la majorité (24 pour, 4 abstentions : M. NAUDION –
Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. de REDON et 1 contre : M. CORDONNIER)**

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT ET MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL - N° 21/04 - 04

Conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du C.G.C.T., il est proposé de pourvoir à la vacance du poste de cinquième Adjointe au Maire, dont l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

au 1^{er} tour de scrutin et la majorité absolue (24 voix et 5 blancs) :

**Mme Léa PERSEGOL, ayant obtenu 24 voix (vingt-quatre),
est proclamée cinquième Adjointe au Maire et installée immédiatement.**

INDEMNITES DE FONCTION ACCORDEES AUX MEMBRES DE L'EXECUTIF - N° 21/04 - 05

Consécutivement à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire, il convient de modifier le tableau des indemnités de fonction des membres de l'exécutif, comme indiquées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**Adopté à la majorité (24 pour, 4 abstentions : M. NAUDION –
Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. de REDON et 1 contre : M. CORDONNIER)**

COMMISSIONS FACULTATIVES FINANCES ET CŒUR DE VILLE : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - N° 21/04 - 06

Il est proposé de nommer Mme Léa PERSEGOL en tant que nouveau membre au sein des commissions facultatives Finances et Cœur de Ville, en remplacement de Mme BAUDAT.

**Adopté à la majorité (24 pour et 5 abstentions : M. NAUDION –
Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. de REDON et M. CORDONNIER)**

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - N° 21/04 - 07

Le projet de délibération, le rapport du Maire au Conseil Municipal, le rapport d'analyse des offres et le contrat de délégation de service public ont été transmis le 14 septembre 2021 aux membres du Conseil Municipal.

Il est proposé de retenir la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux et de lui confier la Délégation de service public de l'assainissement pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2022.

**Adopté à la majorité (28 pour et 3 abstentions : Mme PAUCHARD -
M. GUENIN - M. CORDONNIER)**

MUSEE DE SOLOGNE**CONVENTIONS RELATIVES AU CATALOGUE CERA'BRIQUE - N° 21/04 - 08/A**

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Dans le cadre de la réalisation du catalogue Céra'brique, il est proposé :

- d'adopter deux conventions entre, d'une part, la Ville et l'Association des Amis du Musée de Sologne et d'autre part, entre la Ville et les Editions Hugues de Chivré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions et à effectuer toutes les démarches y afférentes à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

CONVENTIONS DE PRESTATIONS RELATIVES A LA BILLETTERIE - N° 21/04 - 08/B

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Afin d'encadrer les prestations relatives à la billetterie, il est proposé :

- d'adopter les deux conventions entre, d'une part, l'Office de Tourisme Sologne Côté Sud pour la revente de billets, l'acceptation des "chèques-cadeaux" et la répartition des visites guidées du Musée de Sologne, et d'autre part, l'Office de Tourisme Blois-Chambord pour la commercialisation des prestations de groupes (une gratuité / 15 personnes payantes) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE D'ART D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE SOLOGNE (SAHAS) POUR LE DEPOT D'UNE ŒUVRE D'ART - N° 21/04 - 08/C

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt de l'œuvre « Bas-relief représentant François I^{er} et Claude de France » entre notre Ville et la Société d'Art d'Histoire et d'Archéologie de Sologne (SAHAS).

Adopté à l'unanimité

PLAN DE RECOLEMENT 2016-2025 DES COLLECTIONS DU MUSEE DE SOLOGNE - N° 21/04 - 08/D

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le plan de récolement 2016-2025 du Musée de Sologne.

Adopté à l'unanimité

OPERATIONS FONCIERES

VENTE D'UN TERRAIN ALLÉE DE BEAUVAIS - N° 21/04 - 09/A

Le projet de délibération et le plan parcellaire ont été joints à la convocation.

Il est proposé d'accepter la cession du terrain cadastré section CD n° 545 p, d'une superficie de 902 m², situé allée de Beauvais, pour un montant global forfaitaire de 30 000 €, à **M. BOZAT Tekin**, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DE LA POSTE : PRECISION A LA DELIBERATION N° 21/03 - 02 - N° 21/04 - 09/B

Le projet de délibération et le plan parcellaire ont été joints à la convocation.

Il est proposé d'accepter la cession à l'euro symbolique, du 1^{er} étage de La Poste à la **Société 3F Centre Val de Loire**, en précisant que les caves afférentes aux 4 logements, d'une superficie totale de 100 m², ainsi que le local technique de 2,60 m² sont intégrés à cette cession ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document s'y rapportant, en tenant compte de ce complément.

Adopté à la majorité (28 pour et 3 contre : Mme PAUCHARD - M. GUENIN - M. CORDONNIER)

CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT ENEDIS - N° 21/04 - 10

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes jointes en annexes ainsi que le ou les actes notariés à venir.

Adopté à l'unanimité

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MJC - FETE DE LA MUSIQUE - N° 21/04 - 11

Il est proposé de verser une aide spécifique de **1 000 euros** à l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) pour l'aide apportée à la mise en place de la Fête de la Musique, notamment dans le quartier du Bourgeau.

Adopté à l'unanimité

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE 2021 - N° 21/04 - 12

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

Il est proposé de confirmer le partage des engagements financiers entre la Ville et la CCRM pour l'événement des Journées Gastronomiques de Sologne 2021 (43^{ème} édition).

Mme ROGER, Adjointe au Maire, ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité

GARANTIES D'EMPRUNTS

LOIR ET CHER LOGEMENT - REHABILITATION THERMIQUE DE 6 LOGEMENTS GR057 LES FAVIGNOLLES - N° 21/04 - 13/A

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé la garantie communale à hauteur de 50% pour un emprunt de 247 000,00 € contracté par la SA Régionale HLM LOIR-ET-CHER LOGEMENT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour une opération de réhabilitation thermique de 6 logements aux Favignolles (dossier GR057), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 126100 constitué de 2 lignes de Prêt.

Adopté à l'unanimité

LOIR ET CHER LOGEMENT - REHABILITATION THERMIQUE DE 12 LOGEMENTS GR039 LES FAVIGNOLLES - N° 21/04 - 13/B

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé la garantie communale à hauteur de 50% pour un emprunt de 512 000,00 € contracté par la SA Régionale HLM LOIR-ET-CHER LOGEMENT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour une opération de réhabilitation thermique de 12 logements aux Favignolles situés sur plusieurs adresses (dossier GR039), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 126105 constitué de 2 lignes de Prêt.

Adopté à l'unanimité

3F CENTRE VAL DE LOIRE - CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS A ROMORANTIN-LANTHENAY - BATEAU LAVOIR II - N° 21/04 - 13/C

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé la garantie communale à hauteur de 50% pour un emprunt de 310 223,00 € contracté par la SA 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour une opération de construction de 3 logements à Romorantin-Lanthenay au « Bateau Lavoir II » 34 à 48 rue Nelson Mandela, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 124438 constitué de 2 lignes de Prêt ;

Adopté à la majorité

(28 pour et 2 abstentions : Mme PAUCHARD - M. GUENIN)

3F CENTRE VAL DE LOIRE – ACQUISITION AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS RUE DE LA TOUR - N° 21/04 - 13/D

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé la garantie communale à hauteur de 50% pour un emprunt de 79 397,00 € contracté par la SA 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour une opération d'acquisition - Amélioration de 3 logements situés 2-4-4A et 4B rue de la Tour à Romorantin-Lanthenay, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 125819 constitué de 3 lignes de Prêt.

Adopté à l'unanimité

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LOIR ET CHER - REFINANCEMENT DU PRET DE REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS SITUES 5 ET 6 ALLEE OLYMPE DE GOUGES - N° 21/04 - 13/E

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé la garantie communale à hauteur de 50% pour un emprunt de 3 096 000,00 € contracté par la Banque Postale et acceptée par L'Office Public de l'Habitat de Loir et Cher auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, pour les travaux de réhabilitation de 16 logements situés 5 et 6 allée Olympe de Gougues, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions Contrat de prêt constitué de 2 lignes de Prêt.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES POUR 2021

N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL - N° 21/04 - 14/A

La décision modificative a été jointe à la convocation.

Il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget. A cet effet, la décision modificative telle qu'annexée à la délibération est proposée.

Adopté à la majorité

(24 pour, 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. de REDON et 2 contre : Mme PAUCHARD - M. GUENIN)

N° 2 DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - N° 21/04 - 14/B

La décision modificative a été jointe à la convocation.

Il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget. A cet effet, la décision modificative telle qu'annexée à la délibération est proposée.

Adopté à la majorité

(24 pour, 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. de REDON et 2 contre : Mme PAUCHARD - M. GUENIN)

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - N° 21/04 - 15/A

Le projet de délibération est joint à la convocation.

A- Modification de temps de travail

Il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, au sein du Service Scolaire, de 30/35^{ème} à 32/35^{ème} et ce à compter du 1^{er} octobre 2021.

B- Création des postes suivants, dans le cadre des tableaux annuels d'avancements de grade 2021

Filière administrative

Attaché principal	TC	1 poste
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	30/35 ^{ème}	1 poste

Filière technique

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14/35 ^{ème}	1 poste
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17.30/35 ^{ème}	1 poste
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25/35 ^{ème}	1 poste
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	1 poste
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	32/35 ^{ème}	1 poste

Filière sociale

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TC	1 poste
Agent social	TC	1 poste

C- Reconduction d'agents contractuels

Au Service Scolaire

- 1- Un agent de cantine, recruté en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » (PEC), pour une période de 12 mois, à temps incomplet 26/35^{ème} ;
- 2- Un agent de propreté des locaux et de surveillance de cantine, recruté pour une période de 6 mois, à temps incomplet 24/35^{ème} ;
- 3- Un agent de propreté des locaux et de surveillance de cantine, recruté pour une période de 12 mois, à temps incomplet 26/35^{ème} ;
- 4- Un agent de propreté des locaux, de surveillance de cantine et de garderie, recruté pour une période de 2 mois et 5 jours, à temps incomplet 24/35^{ème} ;

A la Crèche des Rossignols

- 5- Une apprentie CAP Petite Enfance auprès des enfants, recrutée pour une période de 12 mois à temps complet 35/35^{ème} ;

D- Recrutement de deux agents contractuels pour répondre aux besoins du Musée de Sologne et du Musée Espace Automobiles Matra

- 1- Pour le Musée de Sologne, il convient de recruter un agent d'accueil et de médiation, pour une période de 12 mois, à temps complet 35/35^{ème} ;
- 2- Pour le musée Espace Automobiles Matra, il convient de recruter un assistant de direction, pour une période de 12 mois, à temps complet 35/35^{ème} ;

E- Recrutement d'un agent contractuel pour les besoins du service des sports

Il convient de recruter un animateur sportif pour une période de 9 mois, à temps incomplet 23/35^{ème}.

F- Recrutement d'un agent contractuel pour l'entretien des locaux de l'Hôtel de Ville

Il convient de recruter un agent de propreté des locaux du Service Urbanisme situé à la Porte des Béliers, pour une période de 12 mois, à temps incomplet 17.30/35^{ème}.

G- Recrutement d'un professeur de violon au Conservatoire Municipal de Musique

Il convient de recruter un agent contractuel pour enseigner le violon à temps non complet 19/20^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, au-delà l'agent devra être recruté en contrat à durée indéterminée.

H- Recrutement d'un agent contractuel pour les besoins du Centre de Vaccination situé à la Fabrique Normant

Il convient de recruter un(e) secrétaire à temps incomplet 30/35^{ème}, qui assurera notamment l'accueil physique et téléphonique du public, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une période de 3 mois.

I- Recrutement d'un agent contractuel pour les besoins du Foyer Robert Serrault

Il convient de recruter un agent d'entretien à temps incomplet 12/35^{ème}, qui assurera notamment la plonge au Foyer Robert Serrault, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une période de 3 mois.

Adopté à la majorité
(24 pour et 6 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET –
Mme CIAPPUCCINI – M. de REDON - Mme PAUCHARD - M. GUENIN)

REMUNERATION DE VACATIONS - N° 21/04 - 15/B

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

1- A la Médiathèque Municipale Jacques Thyraud

Dans le cadre d'un concert-conférence « Bach », organisé le 16 décembre 2021 à la Médiathèque Municipale Jacques Thyraud, il convient de rémunérer la participation de trois intervenants, à hauteur de 200 € nets par vacation.

2- Au Musée de Sologne

Dans le cadre de la rédaction du catalogue Céra'brique, il est proposé de rémunérer plusieurs auteurs spécialistes.

Adopté à la majorité
(28 pour et 2 abstentions : Mme PAUCHARD - M. GUENIN)

MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL - N° 21/04 - 15/C

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

1- Renouvellement de mises à disposition auprès de la Maison de l'Emploi

Il convient de renouveler la mise à disposition de deux agents auprès de la Maison de l'Emploi pour une quotité de travail représentant 100% d'un temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2024.

2- Mise à disposition d'un agent auprès de la C.C.R.M.

Il est proposé la mise à disposition d'un agent appartenant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe auprès de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestoais, pour une quotité de temps de travail représentant 10% d'un temps plein, à compter du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2024.

Adopté à la majorité
(28 pour et 2 abstentions : Mme PAUCHARD - M. GUENIN)

APPRENTISSAGE - CREATION DE DEUX POSTES SUPPLEMENTAIRES - N° 21/04 - 15/D

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé la création de deux postes supplémentaires en apprentissage.

Adopté à la majorité
(28 pour et 2 abstentions : Mme PAUCHARD - M. GUENIN)

ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT / RENOUVELLEMENT URBAIN : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA CCRM RELATIVE AU REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE L'ANAH AU TITRE DU POSTE DE DIRECTEUR DE PROJET - N° 21/04 - 15/E

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé d'adopter une convention entre notre Ville et la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestoais afin de permettre le reversement de la subvention que l'ANAH avait octroyée à la CCRM, à hauteur de 50 %, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

Adopté à la majorité
(28 pour et 2 abstentions : Mme PAUCHARD - M. GUENIN)

CCRM - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2020 - N° 21/04 - 16

En application de l'article L.5211-39, chaque E.P.C.I. auquel adhère la commune doit adresser un rapport retraçant son activité. *Le rapport d'activité 2020 a été joint à la convocation.*

A pris connaissance du rapport d'activité 2020 de la CCRM
et n'a fait aucune observation

VALIDATION DES COMPTES RENDUS ET RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE 2020 - DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - N° 21/04 - 17/A

Véolia Eau a communiqué à la ville les rapports d'activité 2020 pour les délégations de service public de l'eau et de l'assainissement. *Ces documents ont été joints à la convocation.*

Validé à l'unanimité

CAMPING - N° 21/04 - 17/B

La Société FRERY, délégataire de la gestion du camping Tournefeuille, a communiqué le rapport d'activité 2020. *Ce document a été joint à la convocation.*

Validé à l'unanimité

GAZ - N° 21/04 - 17/C

G.R.D.F. a communiqué le compte rendu d'activité 2020. *Ce document a été joint à la convocation.*

Validé à l'unanimité